



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice : 19

présents : 14

votants : 17

L'an deux mil vingt quatre

le vingt-trois septembre à dix-neuf heures trente,

le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN-VAUGRIS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 19 septembre 2024

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, Mme GATET Fanny, M. LEICHER Jean-Luc, M. AUTISSIER Bertrand, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, Mme BIEUVELET Laetitia, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel, M. LAROSE Didier, M. BOITON Roger, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, Mme JACQUET Henriette.

ABSENTS EXCUSES : Mme CAMUS Katy (pouvoir donné à Mme GATET Fanny), M. MARTICORENA Jean-Claude (pouvoir donné à M. AUTISSIER Bertrand), Mme BURGAUD Véronika (pouvoir donné à Mme TONOLI Eliane).

ABSENTS : M. PEYRE Bernard, M. GROS Gérémy.

SECRÉTAIRE : Mme BIEUVELET Laetitia.

DÉLIBÉRATION N° 2024 – 49

OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PLAN DE SERVITUDE AÉRONAUTIQUE DE L'AÉRODROME DE REVENTIN-VAUGRIS

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Plan de Servitude Aéronautique a pour but de protéger la circulation aérienne contre tout obstacle dangereux situé dans l'emprise ou aux abords d'un aérodrome.

Le ministère de la transition écologique et solidaire a pris en considération le dossier d'établissement des servitudes aéronautiques associées à l'aérodrome de Reventin-Vaugris.

Il appartient au préfet de recueillir les avis des services de l'état et des collectivités territoriales intéressées par la modification des servitudes aéronautiques de dégagement.

C'est pourquoi le Conseil Municipal est appelé à donner son accord sur le dossier joint ou à présenter, le cas échéant, ses observations.

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,
- Le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.6351-1 et suivants relatifs aux servitudes aéronautiques,
- Le décret n° 96-319 du 10 avril 1996 relatif à l'établissement des plans de servitude aéronautique,
- Le plan de servitude aéronautique proposé par la Direction Générale de l'Aviation Civile,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

PREND ACTE du plan de servitude aéronautique de l'aérodrome de Reventin-Vaugris tel qu'il est annexé à la présente délibération,

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document afférent à la présente délibération

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

En mairie, le 24 septembre 2024.

Mme la Maire,
Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le : **08/10/24**

- après télétransmission électronique le : **08/10/24**

- et mise en ligne sur le site de la Commune le : **08/10/24**